

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance** : Mme LEMBEZAT

**24 – 57 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement, ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car, en effet, lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier,

Budget Assainissement :

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
<b>Réalisations de l'exercice 2023</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 101 431,80	1 348 873,55	247 441,75
	<i>Section d'investissement</i>	1 227 307,21	1 211 539,79	-15 767,42
<b>Reports de l'exercice 2022</b>	<i>Report en section d'exploitation (002)</i>		641 971,07	
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	425 035,79		
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 101 431,80	1 990 844,62	<b>889 412,82</b>
	<i>Section d'investissement (R001)</i>	1 652 343,00	1 211 539,79	<b>-440 803,21</b>
<b>Restes à réaliser à</b>	<i>Section d'investissement</i>	123 635,47	10 325,00	-113 310,47

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20240402-24DEL57-DE



<b>reporter en 2024</b>				
<b>Résultat cumulé</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 101 431,80	1 990 844,62	889 412,82
	<i>Section d'investissement</i>	1 775 978,47	1 221 864,79	-554 113,68
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 877 410,27</b>	<b>3 212 709,41</b>	<b>335 299,14</b>

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 20 mars 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour – 6 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du service de l'assainissement, comme suit :

- couverture de l'autofinancement de l'investissement (R 1068) 2024 : 554 113,68 €,
- report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 335 299,14 €.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON



Publiée le